

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 34
Pouvoirs : 3
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 17 novembre 2015

Le 23 novembre 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Nathalie BARDE (Pouvoir Marc PECHOUX), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Dominique DESFORGES (Pouvoir Claude TRASSARD), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Marie-Claude OVISTE (Savigneux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Anny SANLAVILLE (Pouvoir Vincent LAUTIER), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Christian BAISE

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE : AVENANT A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RECONSTRUCTION DE L'HOTEL DE L'EUROPE.

Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine, rappelle que dans le cadre de la construction de l'espace culturel intercommunal La Passerelle à Trévoux, la commune, propriétaire du bâtiment voisin dit « hôtel de l'Europe », avait demandé à la communauté de communes la réalisation de certaines modifications dans ce bâtiment. Ces compléments de travaux ont créé des surfaces supplémentaires par rapport à l'existant.

Pour simplifier la réalisation des travaux, compte tenu du chantier important de la Communauté de communes en regard de la modification demandée par la commune sur son bâtiment, il a été convenu que la Communauté de communes réaliserait ces travaux. Une convention pour l'attribution d'un fonds de concours de la ville à la CCSV alors, a donc été établie pour couvrir les travaux de démolition / reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel de l'Europe, propriété de la commune de Trévoux.

Le permis de construire ayant été déposé et accordé à la CCSV, une taxe d'aménagement afférente à ces travaux est réclamée par les services fiscaux à la CCDSV. Cette taxe étant liée à la création de surfaces supplémentaires au profit de la ville de Trévoux, le montant de cette taxe (760 €) doit donc être affecté à la Commune.

Un avenant à la convention de fonds de concours mettant la taxe d'aménagement à charge de la commune et prolongeant le délai de validité de la convention est présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** l'avenant à la convention relative au fonds de concours pour la reconstruction de l'hôtel de l'Europe entre la CCDSV et la ville de Trévoux.
- ✓ **Autorise** le président à signer cet avenant

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151123-2015C121-CP
Affichage le :

- 1 DEC. 2015

A Trévoux, le 23 novembre 2015

**Le Président,
Bernard GRISON**

- 1 DEC. 2015

